

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2024
de la coopérative ENERGIE 2030 le 9 juin 2024 dans la salle de l'Hôtel Tychon à Raeren/Eynatten**

Lors de l'Assemblée générale (AG) de la coopérative ENERGIE 2030, 24 membres étaient présents avec un total de 1475 parts sociales et un total de 2782 parts sociales supplémentaires étaient représentées (par procuration). 2783 membres avec un total de 43804 parts sociales ont été invités.

La réunion a débuté à 14h05.

Martin Winkler a animé la réunion en allemand. Patrick Kelleter (Président) a traduit et expliqué en français. Uwe Rönna, en tant que troisième membre du Conseil d'administration, a rédigé le procès-verbal. Frank van den Höfel était présent en tant que quatrième membre du Conseil d'administration.

1. Accueil et constatation de la bonne et due forme de l'invitation.

Après avoir accueilli les participants, la bonne et due forme de l'invitation a été constatée, sans objections.

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

2. Rapport d'activité du Conseil d'administration.

Des détails ont été présentés pour les projets suivants :

- **Éolienne à Saint-Vith.** Un nouveau contrat de location pour le site actuel n'a pas encore été conclu. Un montant a été proposé à l'administration municipale qui représente un rapport bénéfice/loyer raisonnable. Comme la fin du permis d'exploitation sera atteinte dans 5 ans, la commune de Saint-Vith exige la preuve d'offres de démantèlement de l'éolienne et des fondations ainsi que des réserves correspondantes. Les offres ont été sollicitées et les réserves financières nécessaires (50 000,- euros) ont été prévus au bilan.
La question si le maintien de l'exploitation de l'éolienne est encore économiquement rentable doit être étudiée, car des réparations nécessaires ont entraîné des temps d'arrêt plus longs ce dernier temps. De plus, les réparations effectuées par Enercon sont lentes.
- Le contrat pour le site de **l'éolienne de Chevetogne** expire encore en 2024. Nous sommes en train de déterminer s'il est judicieux de poursuivre l'exploitation par nos soins, de démanteler l'éolienne et de la vendre à des tiers ou de la vendre à la Province.
- Les éoliennes de **l'Eurowindpark Aachen** fonctionnent sans problème avec de très bons rendements. L'électricité produite sera directement commercialisée après la fin de la rémunération EEG. Aucune décision n'a encore été prise concernant le repowering. Il semblerait que la ville d'Aix-la-Chapelle souhaiterait que la STAWAG soit l'exploitant à l'avenir. Question : Repowering des éoliennes malgré la planification d'un éventuel site pour le "télescope Einstein" ?" Réponse : Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de demande de la part de la ville d'Aix-la-Chapelle.
- La **centrale hydroélectrique d'Hydroval/Rochefort** fonctionne sans problème majeur. Mais jusqu'à présent, aucune distribution n'a été effectuée. De tels projets doivent être considérés comme des investissements à long terme (50 ans).
- **Parc éolien de Strauch /Michelshof**
La poursuite de l'exploitation pendant 5 ans est prévue. Les éoliennes fonctionnent actuellement sans problème avec de bons rendements.
- Le **parc éolien de Villers-le-Bouillet** a continué à fonctionner de manière très rentable et sans problème en 2023. Les revenus ont toutefois été écartés par l'impôt sur les bénéfices excédentaires. Des demandes de permis de construire ont été déposées pour d'autres éoliennes ; un repowering des anciennes installations est envisagé.
- **Biogaz de Haut-Geer** : l'extension de l'installation pour doubler sa capacité est terminée. Hesbaye Frost a construit sa propre centrale de biogaz dans le voisinage. Les centrales

fonctionnent principalement avec l'écorce et les déchets provenant de la production d'aliments surgelés et une proportion faible mais nécessaire de maïs (maximum 15-20 %).

- Le **parc éolien de Trierweiler** fonctionne très bien et sans problème. Un remboursement anticipé d'un crédit a été proposé, mais n'a pas été accepté par la coopérative.
- **Parc éolien de Gesves** : toutes les parts de la coopérative ont été vendues à l'actionnaire majoritaire (Renner / Black Rock). Le prix d'achat compense les bénéfices futurs attendus dans le projet. Le crédit accordé a également été remboursé, intérêts compris. Dans un nouveau parc éolien prévu à proximité, la coopérative s'est vue garantir par contrat une éolienne indépendante. Question : la capacité de survie de la coopérative face à des investisseurs comme Renner (Black Rock), etc. ? Réponse : Les projets « locaux » se réalisent avec succès grâce à la participation des citoyens qui est significative pour la réalisation, même s'il ne s'agit que d'une petite participation. Un objectif essentiel lors de la création de la coopérative a pu être réalisé avec succès : La rentabilité de l'utilisation de l'énergie renouvelable.
- **Parc solaire de Weinsfeld** : très bon fonctionnement : l'extension du parc solaire de 2,5 MW et l'installation d'un stockage par batterie d'une capacité de 2,5 MWh est terminée. Une partie des crédits bancaires nécessaires a été prise en charge par la coopérative. La commune de Prüm a décidé de libérer au total 2 % de sa surface pour des installations photovoltaïques. Question : Une réduction de la production alimentaire s'ensuivra-t-elle ? Réponse : La construction d'installations photovoltaïques au sol n'est autorisée que si les sols sont de qualité médiocre (valeurs des sols).
- **aeco*** : aeco a cessé la vente d'électricité et de gaz et s'est concentrée sur l'exploitation et la construction d'éoliennes. Les tâches administratives de la coopérative sont assurées par le personnel d'aeco.

Projets de prêts

- **PV Grèce** : actuellement, une capacité de 31 MW a été mise en place et une extension de 160 MW supplémentaires est prévue. En cas de succès de la vente du projet, un remboursement anticipé des crédits a été annoncé. Dans certaines circonstances, une participation entrepreneuriale au projet est possible. Question : Quelle est la rentabilité de tels crédits ? Réponse : Les crédits ont été accordés à une époque où les taux d'intérêt étaient pénalisants pour les dépôts d'argent importants auprès des banques.
- **PV Weinsfeld** : les crédits sont honorés comme prévu. Tous les actionnaires ont accordé des crédits pour la construction et l'extension de l'installation. La coopérative a accordé un crédit supplémentaire pour remplacer des fonds bancaires.
- **Alma Terra/Leonardolux** : Les crédits ont été accordés en tant que crédits de trésorerie pour les impôts et autres frais. La garantie des crédits par la reprise d'une société possédant un bien immobilier dans le sud de la France a été initiée par un notaire sur place. Pour ce faire, une déclaration de non-objection de l'État luxembourgeois est nécessaire. Celle-ci est réclamée par un avocat au Luxembourg et ensuite communiquée au notaire en France. Une fois cette démarche effectuée, les parts sociales peuvent être transférées à la coopérative. La possession du bien immobilier ne sert qu'à garantir le crédit et n'est pas prévue à long terme.

3. Evolution de l'effectif

L'évolution des membres et des apports depuis la création de la coopérative a été présentée. 140 membres ont quitté la coopérative depuis la dernière AG et 3360 parts ont été remboursées.

4. Présentation du bilan 2023 et rapport du vérificateur des comptes

Le bilan est disponible sur le site web de la coopérative depuis le 2 juin 2024. Le bénéfice de l'année s'élève à 152.454,30€ (y compris les provisions pour le démantèlement de l'éolienne St. Vith et pour le crédit Alma Terra). En incluant le report de l'année précédente, un montant de 294.415,50€ est disponible pour la distribution => proposition du Conseil d'administration : distribution d'un dividende de 2,0%.

Rapport du vérificateur des comptes : la vérification des comptes a été effectuée le 4.6.2024 par le membre Thomas Klein, qui n'a malheureusement pas pu être présent lors de l'AG. Aucune irrégularité n'a été relevée ; il a recommandé de donner décharge au Conseil d'administration. Son rapport complet et le bilan sont disponibles sur le site web de la coopérative.

Il a été rappelé expressément que chaque membre de la coopérative peut s'inscrire à la vérification des comptes. L'inscription devrait se faire avant début mai. La vérification a lieu une à deux semaines avant l'AG.

Question : Les exigences légales pour une distribution sont-elles remplies ? Réponse : Oui ; le fonds de roulement est suffisamment élevé et a été présenté en détail dans le bilan complet (montré/expliqué par Martin Winkler sur demande). Il a été suggéré de présenter à l'avenir la répartition des investissements et d'autres valeurs chiffrées également sous forme de diagramme.

5. Résolutions

	Oui	Abstentions	Non
Approbation du bilan	4252	5	0
Affectation du bénéfice : Distribution d'un dividende de 2,0%	4252	5	0
Décharge au Conseil d'administration	4257	0	0

La prochaine Assemblée générale aura lieu le 8 juin 2025.

L'Assemblée générale a pris fin à 16h32.

Raeren, le 09.06.2024

Patrick Kelleter

Martin Winkler

Uwe Rönnä

Frank van den Höfel